

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇONRÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****N°2025 – 008****CENTRALE HYDROELECTRIQUE « LE GÂ » - ACCORD D'EXCLUSIVITÉ POUR LES
ÉTUDES**Séance du : 18 février 2025
Date de convocation : 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 9
Présents ou représentés : 8
Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, FAUST Alain, FERRIER Stéphane,
MATHON Sylvie, SIONNET Anthony
Pouvoir de : FERRIER Nathalie à FERRIER Stéphane
Absent : ONOL LANG Per

Secrétaire de séance élu : SIONNET Philippe

OBJET : CENTRALE HYDROELECTRIQUE « LE GÂ » - ACCORD D'EXCLUSIVITÉ POUR LES ÉTUDES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les sociétés SERHY et Birseck Hydro ont récemment soumis leur projet d'installation d'une centrale hydroélectrique sur la commune de La Grave, sur le torrent du Gâ.

Avant de se lancer dans leurs études, la société SERHY et la société Birseck Hydro requièrent un accord d'exclusivité auprès de la commune pour examiner un projet de centrale hydroélectrique sur le torrent du Gâ.

Après avoir examiné le projet, le Conseil municipal :

- Approuve le principe d'installer une microcentrale sur le torrent du Gâ.
- Donne son accord aux sociétés SERHY et Birseck Hydro pour débiter les études nécessaires à la construction de la centrale.
- Octroie l'exclusivité aux sociétés SERHY et Birseck Hydro pour l'étude du projet de microcentrale sur le Gâ.

Il est procédé au vote de la délibération.

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Jean-Pierre PIC

Le secrétaire de séance
Philippe SIONNET



Délibération n°2025-008

CENTRALE HYDROELECTRIQUE « LE GÂ »